



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 1^{er} Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Madame Nadine TESTEGUTTE (2^o Adjoint) et Monsieur Serge PÉTRIAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	09
Membre Absent	02
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Madame Nadine TESTEGUTTE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET : Réhabilitation Maison Quoatemas.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée sur les évolutions de l'opération de réhabilitation de la Maison Quoatemas en logement locatif. Il rappelle que le 1^{er} juillet 2009 avait été publié l'avis d'appel public à concurrence. Les entreprises avaient jusqu'au 28 juillet 2009 19h00 pour remettre leurs offres.

Après analyses de ces dernières, Monsieur le Maire donne lecture des offres Hors Taxes des entreprises les mieux disantes par lots :

LOT N° 1 : GROS ŒUVRE –	MOUSSEIGT :	37669,85 €
LOT N° 2 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE TUILE – ZINGUERIE –	LAGOUARDILLE :	13528,85 €
LOT N° 3 : MENUISERIE P.V.C –	BIASON :	6378,77 €
LOT N° 4 : MENUISERIE BOIS –	CLAVÉ :	13730,28 €
LOT N° 5 : PLATRERIE – ISOLATION –	NAYA :	5840 €
LOT N° 6 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE –VENTILATION –	LA MONTOISE :	13848,63 €.
LOT N° 7 : PLOMBERIE – SANITAIRES –	HERNANDEZ :	7270,97 €
LOT N° 8 : CHAPE - CARRELAGE – FAÏENCE –	BAREILLE :	14692,59 €
LOT N° 9 : PEINTURE - REVÊTEMENT DE SOL –	PAU PEINTURES :	10094,67 €

Il précise qu'une délibération devra être adoptée en vue solliciter la subvention PLUS

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance des résultats de la consultation des Entreprises,

AUTORISE le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres
présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE

SOLUTION: Simulation PLUS sur 25 ans

Commune de Loubieng 26-01-2010

Budget prévisionnel

Dépenses TTC 5,5%

Foncier		
Travaux et honoraires y compris imprévus		
Intérêts chantier	0	
Assurance		
Frais de dossiers		
Total	169 753,96	TTC
	160 904,23	HT

Financement

Subvention de l'Etat PLUS	1 500,00	
Subvention de l'Etat PLAI		
Prêt CDC 1,85% sur 25 ans	93 400,00	/
Apport commune	25 929,96	/
Subvention C,Régional	19 570,00	0,00
Subvention C,G	29 354,00	
Total	169 753,96	TTC

conseil général

ce>40%	25%
40%>ce>30%	20%
30%>ce>10%	15%
ce<10%	10%
<i>majoration de 5% en Contrat Communautaire (non applicable si EPCI délégataire)</i>	

Déséquilibre = 74 854
44%

taux cr 20%
taux cg 30%

plafond CR= 97848 (900 €/m²)
plafond CG= 97848 (900 €/m²)

PRIX DE REVIENT /m2 1480

Simulation du loyer d'équilibre sur les six premières années

	1	2	3	4	5	6
Loyer (5 % vacance) (1)	5 491	5 546	5 602	5 658	5 714	5 771
Dépenses	5 718	5 729	5 739	5 749	5 760	5 770
Annuités prêt CDC	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700
Frais de gestion (2)	0	0	0	0	0	0
PGR (3)	1 019	1 029	1 039	1 049	1 060	1 070
Bilan	-227	-182	-137	-92	-45	1

(1) Loyer maximum annuel :

5 780,35

Surface utile par logement:

Loyer principal par mois hors accessoires:

T4	T3	T3	T4
108,72			
482	0	0	0

Evolution annuelle des loyers + 1 % par an

(2) Frais de gestion 2000 f par logement - Evolution an

305

(3) Provisions pour grosses réparations : 0,6 % de la valeur immobilière Assiette subventionnable

305

(4) Surface utile de l'ouvrage

108,72

169 754

(5) Valeur du loyer de base par m² PL

4,86

(=valeur base*cs*su)

(6) Coefficient de structure

0,9116

(7) Nombre de logements

1

(8) Montant des loyers

0

(9) Coefficient de majoration

1

valeur base = 962

Mairie



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 1^{er} Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Madame Nadine TESTEGUTTE (2^o Adjoint) et Monsieur Serge PÉTRIAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	09
Membre Absent	02
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Madame Nadine TESTEGUTTE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU S.P.A.N.C (service public d'assainissement non collectif) – SYNDICAT DE GRECHEZ.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC (service public de d'assainissement non collectif) établi par le Syndicat de Gréchez, auquel la commune est affiliée.

Ce document concerne l'exercice 2008 et il a été établi conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi sur le renforcement de la protection et de l'environnement qui fait obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l'exercice précédent.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC (service public de d'assainissement non collectif) établi par le Syndicat de Gréchez, auquel la

commune est affiliée,

N'EMET aucune observation ni réserve sur ce rapport qui sera mis à la disposition du public en Mairie,

SOMET la présente délibération au visa dont un exemplaire sera transmis au Syndicat de Gréchez.

présents,

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres

Pour extrait,
Le Maire.



Jean-François BARTHET
MAIRE

Mairie



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG



Tél : 05.59.69.19.11.

Fax : 05.59.69.01.19.

mairie@loubieng.fr

www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 1^{er} Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Madame Nadine TESTEGUTTE (2^o Adjoint) et Monsieur Serge PÉTRIAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	09
Membre Absent	02
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Madame Nadine TESTEGUTTE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET : Projet d'une journée « En Davant » sur le territoire de la Commune de Loubieng.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la Communauté de Communes de Lagor qui dresse le bilan de l'organisation des journées « En Davant » qui se sont déroulées sur le territoire de la Commune de Vielleségure les 16 et 17 mai 2009.

Il est proposé qu'une nouvelle édition de cette manifestation en faveur de la langue et la culture régionales soit organisée sur le territoire de notre Commune de Loubieng.

Monsieur le Maire propose de créer une commission afin d'étudier la faisabilité d'une telle manifestation.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du courrier de la Communauté de Communes de Lagor,

DÉCIDE de créer une commission afin d'étudier la faisabilité d'une telle manifestation. Cette commission dénommée « Projet En Davant » sera composée de : « Messieurs Jean-François BARTHET, Jackie MENANT et Marc LECHANONY ; Mesdames Anne-Marie BALASQUE, Annie CAMBET et Évelyne HARAMBOURE ».

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres
présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE



400 chemin de l'Église
64 300 LOUBIENG

Mairie

P.A. - PREFECTURE - A.R.
18 SEP. 2009
SERVICE

Tél : 05.59.69.19.11.
Fax : 05.59.69.01.19.
mairie@loubieng.fr
www.loubieng.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 1^{er} Septembre 2009

L'an deux mille neuf, le premier septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François BARTHET.

Étaient présents : Messieurs BARTHET Jean-François (Maire), LAUDA Michel (1^{er} Adjoint), BERGEROT Hervé, LARROQUE Francis, MENANT Jackie et POURTAU-MONDOUTEY Lionel ; Mesdames BALASQUE Anne-Marie, CAMBET Annie et HARAMBOURE Évelyne.

Absents et excusés : Madame Nadine TESTEGUTTE (2^e Adjoint) et Monsieur Serge PÉTRIAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur POURTAU-MONDOUTEY Lionel.

Membres en exercice	11
Membres Présents	09
Membre Absent	02
Pour	10
Contre	00
Abstention	00

Madame Nadine TESTEGUTTE a donné procuration à Monsieur Jean-François BARTHET.

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU – SYNDICAT DE GRECHEZ.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales – loi 99.586 du 12 juillet 1999 – article 40) établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Gréchez, auquel la commune est affiliée.

Ce document concerne l'exercice 2008 et il a été établi conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales – loi 99.586 du 12 juillet 1999 – article 40 qui fait obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l'exercice précédent.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales – loi 99.586 du 12 juillet 1999 – article 40) établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Gréchez auquel la Commune est affiliée,

N'EMET aucune observation ni réserve sur ce rapport qui sera mis à la disposition du public en Mairie,

SOUJET la présente délibération au visa dont un exemplaire sera transmis au Syndicat de Gréchez.

Ainsi fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus, et ont
signé au registre les membres
présents,
Pour extrait,
Le Maire.



Jean François BARTHET
MAIRE